

Avantage en nature jamais pris. aucun repas prévu

Par Jrk2

Bonjour,
Voici 2 ans que je travail dans un restaurant a plein temps. Tous les mois sur ma fiche de paye des avantage en nature apparaissent. Mais jamais il n y a de repas de prévu pour nous pauvre travailleur. Est ce un prejudice physique.

Par yurigeo

Ces avantages apparaissent en déduction ou en crédit?

Par Jrk2

Il me les crédite en brut et les débite en net

Par yurigeo

Donc vous payez pour des repas que vous ne prenez pas? Soit il vous permet de manger, soit il arrete. Dans tous les cas il doit régulariser le passé.

Par Jrk2

Certainement, et j en reviens a ma question qui était "est ce un prejudice physique "comprenant que je travaillais pour un traiteur donc déchargement et chargement de camion,mise en place,service,trajet.mine de rien un petit travail de titan avec beaucoup de calorie brulées. Étant donné que je travail depuis 2 ans en extra en temps complet SANS CONTRAT ,donc je compte saisir les prudhomme pour requalification en cdi et a savoir si ce prejudice est acceptable ou pas.

Par yurigeo

Demandez d'abord par LRAR au patron votre dû.